

COMMENT S'INSCRIRE ET PASSER L'EXAMEN CAP Tournage en céramique

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE REMISE :

2 exemplaires : 1 exemplaire pour le stagiaire et 1 exemplaire pour le centre de formation

Le CAP Tournage en Céramique est un diplôme de reconnu par l'État qui vous permettra de vous lancer dans le secteur de manière officielle. Grâce au CAP vous serez reconnu comme artisan d'art lors que votre immatriculation à la chambre des commerces et vous serez légitime pour enseigner la céramique.

Si vous avez déjà un CAP ou un diplôme équivalent ou supérieur vous passerez uniquement les épreuves pratiques, artistiques et théoriques en lien avec la céramique, sinon vous devrez passer des épreuves supplémentaires (matières générales).

QUI M'INSCRIS À L'EXAMEN ?

Le centre de formation vous assistera pour l'inscription au CAP Tournage en céramique en candidat libre, mais les démarches devront être effectuées par vous. En aucun cas le centre de formation ne sera tenu responsable si vous ne vous êtes pas inscrit à temps !

COMMENT S'INSCRIRE AU PASSAGE DE L'EXAMEN EN 2023 ?

Découvrez les étapes à respecter afin d'officialiser votre inscription :

- 1 A partir du mois de **septembre** surveillez sur le **site de l'académie** de laquelle vous dépendez (département de résidence), les dates de pré-inscription à l'examen. Voir page suivante les adresses des différents sites internet.
- 2 Faites votre **pré-inscription en ligne**.
- 3 Après votre pré-inscription en ligne, l'académie vous enverra un **dossier papier** (novembre). Réunissez les pièces justificatives (ex : diplôme), remplissez le formulaire et renvoyez le tout à l'adresse indiquée sur le document.
- 4 En février/mars, vous recevrez votre **convocation officielle** au passage du diplôme en candidat libre.

QUAND ET OÙ A LIEU L'EXAMEN ?

L'examen se déroule le plus souvent au mois de **juin**. Le lieu d'examen dépendra de votre académie. Il peut être assez éloigné de votre lieu d'habitation, prévoir à l'avance un hébergement si nécessaire. Toutes les épreuves ne se déroulent pas toujours dans le même lieu.



QUELLES ÉPREUVES PASSEREZ VOUS ?

Vous passerez les épreuves en lien avec le métier de céramiste, ci-dessous le détail des épreuves, se déroulant généralement sur 5 jours (aucune épreuves orales) :

EP1A	Communication esthétique et technologique Analyse des données	4 H
<i>Coef 8</i>	• Histoire de l'art de la céramique (<i>QCM et questions courtes</i>) • Technologie des procédés et des matériaux céramiques (<i>questions ouvertes</i>) • Dessin d'art appliqué (<i>épreuve de dessin</i>)	
EP1B	Communication esthétique et technologique Préparation et communication	4 H + 4 H
	Epreuve pratique de tournage d'après un cahier des charges (<i>épreuve créative</i>)	
EP2	Mise en oeuvre et réalisation	4 H + 4 H
<i>Coef 8</i>	Epreuve pratique de tournage en série d'après dessins techniques (<i>épreuve de précision et rapidité</i>)	
EG	Prévention Santé Environnement	1 H
<i>Coef 1</i>		

Si vous n'avez pas de CAP ou un diplôme équivalent vous devrez passer les épreuves générales suivantes :

- Français / histoire / géographie / éducation civique et morale – Écrit et oral (2h25)
- Mathématiques / sciences / physique et chimie – Écrit (1h30)
- Langue vivante étrangère – Écrit et oral (1h)

QUAND VAIS-JE REÇEVOIR LES RÉSULTATS DE L'EXAMEN ?

Les résultats seront en ligne à partir du mois de juillet, sur le site de l'académie et vous recevrez votre diplôme par courrier entre septembre-novembre.

SITES UTILES POUR LES INFOS INSCRIPTION

L'inscription se fait sur le site : <https://cyclades.education.gouv.fr>

ACADÉMIE NORMANDIE

www.ac-normandie.fr

SIEC - MAISON DES EXAMENS

Gestion des examens et des concours
Académies de Créteil, Paris et Versailles

<https://siec.education.fr>